"L'AUSTÉRITÉ FRAGILIS

Pour Jean-Claude Mailly, François Hollande a "rendu les armes". 35 heures, code du travail, retraites : le secrétaire général de FO craint que les réformes en cours **n'ouvrent la porte à une régression sociale généralisée.**

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE DEQUAY

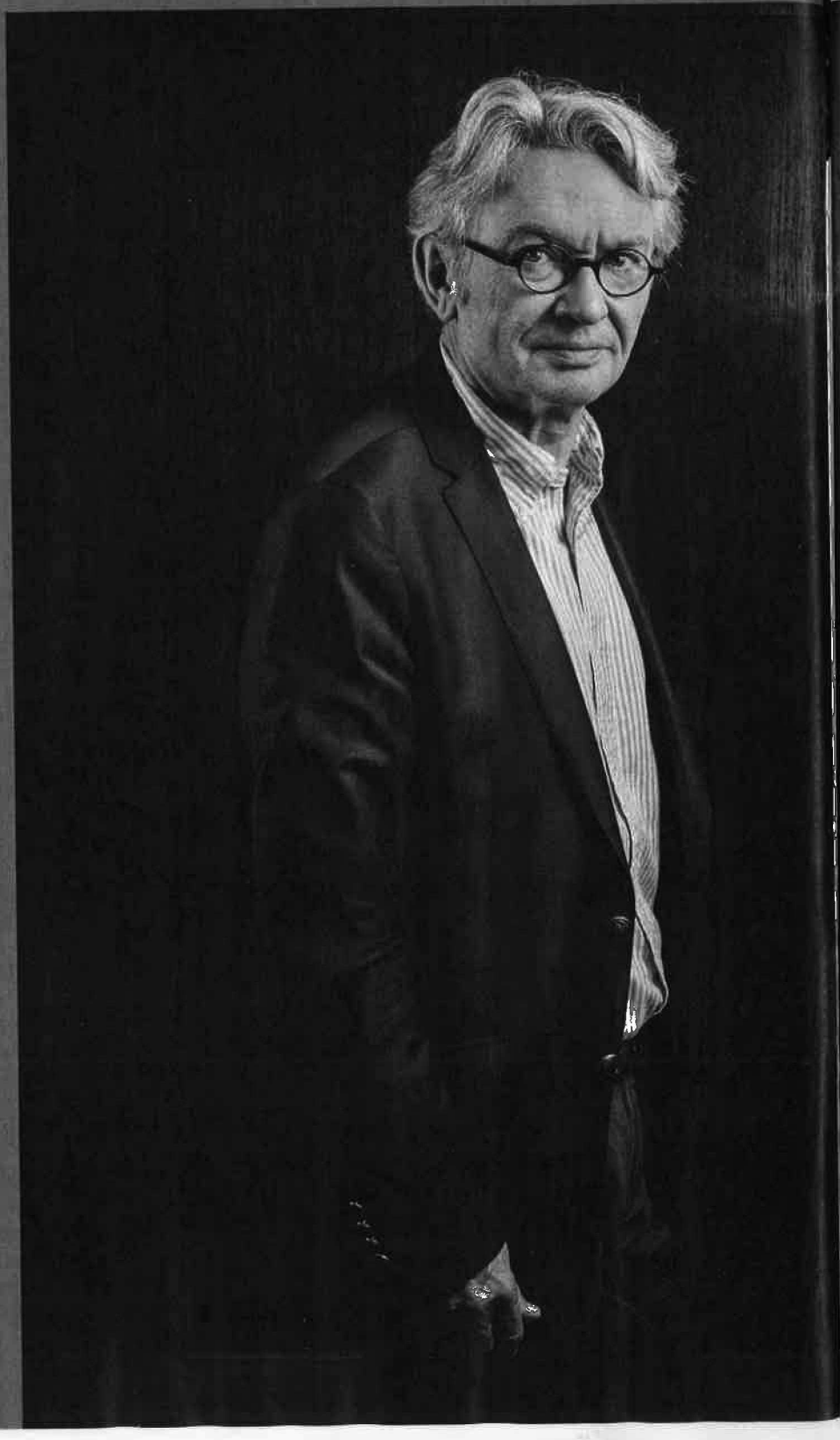

SE LA RÉPUBLIQUE"

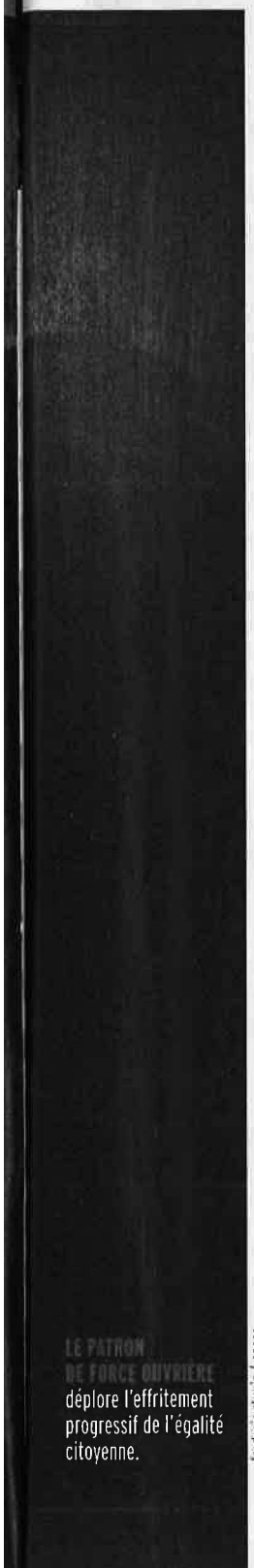

LE PATRON DE FORCE OUVRIÈRE déplore l'effritement progressif de l'égalité citoyenne.

frederic stucin / pasco

***Marianne* : Matignon annonce une nouvelle loi au printemps 2016 qui réformera en partie le code du travail. Emmanuel Macron dézingue le statut des fonctionnaires. A Force ouvrière, vous jugez la République sociale en danger. Expliquez-vous.**

Jean-Claude Mailly : La lettre d'intention de Manuel Valls demandant à l'ancien directeur du travail Jean-Denis Combrexelle de privilégier les accords d'entreprise et les saillies du vice-Premier ministre Emmanuel Macron sur les fonctionnaires renvoient à une même toile de fond : 2012. Souvenez-vous : que promettait François Hollande candidat ? De baisser le coût du travail, de s'attaquer à nos conventions collectives ? Non, de renégocier le pacte budgétaire européen ! Or, une fois élu, le président a très vite rendu les armes. Et les gouvernements de l'Union ont renoncé à prendre la main sur les marchés financiers. Dès lors, nous avons sombré dans une sorte de paralysie. La France est rentrée dans le moule, en s'engageant à respecter les 3 % de déficit ; elle a reconnu aux institutions européennes le droit d'intervenir directement par des recommandations, voire demain par des sanctions, sur ses politiques économique et sociale. On a accordé au patronat avec le pacte de « responsabilité », sans exiger de contreparties réelles, 41 milliards d'euros de baisse de charges financées par 50 milliards d'euros de réduction de dépenses publiques et sociales. Résultat ? Chaque mois, cette politique d'austérité affaiblit nos services publics, fragilise l'investissement, marginalise certains territoires, comme l'a étudié le géographe Christophe Guilluy. Or, l'égalité républicaine, ce n'est pas l'égalitarisme. Mais c'est maintenir un minimum d'égalité de droits entre tous les citoyens et toutes les citoyennes sur l'ensemble du territoire !

Dans le domaine social, en dépit de notre faible taux de syndicalisation, 90 % des salariés (contre 60 % seulement en Allemagne) sont couverts par des conventions collectives et des accords d'entreprise selon un principe de faveur ou de hiérarchie des normes. Notre République permet donc à un ouvrier d'une PME dépourvue de représentants syndicaux de bénéficier de garanties communes à son secteur d'activité, au même titre qu'un collègue d'une multinationale. Qu'en 2016 la loi sociale brise ce cadre en donnant la primauté à des accords d'entreprise dérogatoires aux normes supérieures, et les inégalités entre les salariés vont se creuser. Cette boîte de Pandore ouverte, nous risquons une régression sociale généralisée dans bien des secteurs, comme la restauration ou les services qui comptent des myriades de petites sociétés. Car les entreprises les moins vertueuses seront aussi les plus concurrentielles. Alors nous ne serions plus en république ! Déjà, des activités précaires portées par le numérique, comme le « Turc mécanique » d'Amazon (des microtâches dispatchées en ligne), ne correspondent ni au salariat ni à l'entreprise individuelle, c'est de la dérégulation sociale et économique. C'est aussi parce qu'elles sont conscientes de ces dangers que la CGPME et l'UPA défendent comme nous les accords de branche !

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, évoque des *« règles plus accessibles et adaptées aux salariés »*. Jean-Denis Combrexelle recommande que ces accords d'entreprise soient signés a minima par des syndicats représentant 50 % des salariés, contre 30 % aujourd'hui. Est-ce un leurre ?

J.-C.M. : On se fourvoie en confondant démocratie sociale et démocratie politique. Un accord d'entreprise n'est pas l'expression libre de l'opinion des salariés, mais le résultat d'un compromis avec l'employeur. Or, en renvoyant prioritairement la négociation au niveau de l'entreprise, on les contraint à défendre leurs intérêts au niveau auquel ils sont le moins libres. Dans une entreprise, une direction peut exercer un chantage à l'emploi, pas dans une discussion de branche ! Dans tous les pays d'Europe (Espagne et Portugal par exemple) où cette décentralisation a été imposée, le dialogue social s'est appauvri. Quant aux accords à 50 %, ils sont pervers, car ils naissent essentiellement pour justifier des dérogations défavorables aux salariés. Je ne prise pas davantage la logique binaire du référendum. Voyez le résultat à Smart où ce type de consultation instrumentalisé par un groupe richissime met les syndicats sous pression afin qu'ils entérinent des baisses de salaire. Quand j'entends certains, comme Bruno Le Maire, se saisir de cet exemple pour critiquer notre représentativité, je suis outré. En 2005, une majorité des Français refusaient une Constitution européenne. Le gouvernement auquel il appartenait a ratifié le traité de Lisbonne...

Le 19 octobre, jour de conférence sociale, le président va vous demander de discuter du compte personnel d'activité (CPA) qui permettrait aux salariés de passer d'un emploi à l'autre en conservant leur assurance santé, leurs droits à la formation, leur épargne temps. Le tout en échange >

> de plus de flexibilité. Quelle est votre réaction, alors que nous fêtons les 70 ans de la Sécurité sociale ?

J.-C.M. : Force ouvrière refuse de négocier à la va-vite, d'ici à mars, un dispositif collectif de droits transférables dont le mécanisme est complexe. Et puis, des annonces à objectif médiatique comme le contrat de génération, combien en avons-nous eues ? Pas question donc d'échanger un CPA contre plus de flexibilité. La flexisécurité, c'est déjà démodé ! Les lois Rebsamen et Macron ne sont pas encore en place, et on nous annonce de nouveaux chantiers au nom de la « réforme permanente », parfois pour des raisons politiciennnes... Or, le bougisme n'est pas synonyme de progrès ! Que le gouvernement rythme ses annonces uniquement en fonction d'un calendrier électoral nous pose problème : nous ne sommes pas chargés de sa com ! Je note, pour ma part, que le manque de visibilité déroute les investisseurs étrangers. Qu'il incite aussi les chefs d'entreprise, comme le prouvent les mauvais chiffres du chômage d'août..., à temporiser leurs embauches.
En outre, si nous ne trouvons pas, avant le 16 octobre, d'accord avec le Medef pour sauver les retraites complémentaires, cette conférence sociale va être tendue.

françois mori / ap / sipa

TOUS CONTRE L'AUSTÉRITÉ
Les leaders de la CGT, de FO et de la CFDT au coude à coude, en avril 2015.

Pourquoi les négociations avec le patronat sur l'Agirc sont-elles à couteaux tirés alors que le régime de pensions des cadres ne dispose plus que de 73 milliards d'euros de réserve, soit moins de trois ans de versements ?

J.-C.M. : Parce que la politique de Hollande a un effet boomerang : le président a tellement gâté le Medef qu'en son sein les faucons dominent les colombes. Certains au patronat jugent qu'ils perdent leur temps avec le paritarisme, qu'il faut laisser la gestion des complémentaires, du chômage, à l'Etat, ou au privé pour satisfaire les assureurs. Ainsi, dans cette négociation, le Medef prétend essorer de 10 à 30 % les pensions des assurés qui liquident leurs complémentaires avant 65 ans, afin de les contraindre à travailler plus longtemps. Cette idéologie est inacceptable, notamment parce que 60 % de ces seniors ne sont plus en emploi au moment où ils réclament leur pension ! Si le Medef persiste, nous entrerons dans une zone inconnue : ce sera la fin d'un mode de régulation. Il n'y aurait plus, dans la foulée, de discussions sur la convention d'assurance chômage. Et Force ouvrière n'hésiterait pas à mobiliser.

Mobiliser pour obtenir une inflexion sociale de l'Europe, c'est aussi l'objectif du congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES) dont vous avez ouvert les débats à Paris. Comment Luca Visentini, son nouveau secrétaire général, pèsera-t-il davantage à Bruxelles ?

J.-C.M. : Il subsiste entre nos 90 confédérations syndicales des conceptions différentes, par exemple entre l'Europe du Sud, qui pour moi s'étend jusqu'à la Belgique, et l'Europe du Nord. Il nous est aussi difficile, compte tenu de droits différents, d'organiser des grèves à l'échelle de l'Union. Mais nos positions se sont considérablement rapprochées. En 2012, la CES s'est opposée au pacte budgétaire européen. Luca Visentini va donc réclamer une rupture avec l'austérité, qui est un échec, et une relance des investissements et de la demande interne, dont les salaires. En Europe comme en France, l'austérité est trois fois suicidaire. Socialement parce qu'elle remet en question les droits, économiquement parce qu'elle plante la croissance, démocratiquement parce qu'elle alimente les mouvements du rejet de l'autre. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR L.D.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES : LA NÉGO QUI FÂCHE

Cadre, vous percevez 3 500 € net par mois. Vos 62 ans fêtés, vos trimestres validés, vous espériez toucher une retraite complète. Vous risquez de déchanter ! Selon les estimations réalisées par les caisses Agirc et Arrco à la demande l'Ugict, sur une pension de 2 355 € par mois, vous perdrez environ 300 € par mois la première année, 200 la deuxième et 100 la troisième... si le Medef impose ses vues le 16 octobre. La CFDT propose de partager l'effort à court terme de renflouement des caisses en imposant entre 2019 et 2021 sur les complémentaires une surcotisation de 0,1 % par an aux entreprises, et de 0,4 % aux salariés partant à la retraite au titre de « la solidarité intergénérationnelle » (environ 324 € sur trois ans pour 3 500 € net par mois). Une proposition que FO ne soutient pas au motif qu'elle introduit une distinction entre cotisants. *« En revanche, nous voulons que les entreprises qui se séparent de seniors de plus 55 ans par rupture conventionnelle* [une sorte de préretraite financée par les caisses de chômage] *soient taxées »*, affirme à *Marianne* Jean-Claude Mailly. Et pour cause : ce dévoiement du dispositif représenterait 16 % des ruptures conventionnelles qui elles-mêmes constituaient en août une part écrasante des inscriptions à Pôle emploi en catégories A, B et C sous l'appellation « autre cas » (43,6 % des inscriptions totales)... ■ L.D. ET N.K.